

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis no 33

concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 187'850.-- pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz suite à des fuites importantes et récurrentes au quartier de la Vilette

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 5 décembre 2007 au Service des Energie d'Yverdon-les-Bains.

Elle était composée de Madame et Messieurs Fanny SPICHIGER, Lionel BILLAUD, Jacques FIVAZ remplaçant Nora LECHMANN, Charles FORESTIER remplaçant Stéphane BALET, Samuel GURTNER remplaçant Emilienne WAGNIERE, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jérôme WULLIAMOZ et de la soussignée, désignée rapportrice. M. Steves BUCHS, absent, s'est excusé par la suite.

Messieurs Cédric PIONNEL, Municipal et Olivier SCHMID, responsable technique étaient présents et ont répondu avec clarté et précision aux questions posées. Qu'ils en soient ici remerciés.

Historique :

Durant les 5 dernières années, plusieurs ruptures de conduites d'eau se sont produites dans le quartier de la Vilette, entraînant à chaque fois des dégâts considérables. Le 18 avril 2007, une importante fuite d'eau s'est à nouveau produite. Le 19 avril 2007, lors de sa séance hebdomadaire, la Municipalité a abordé le problème et envisagé 3 scénarios :

1. procédure standard avec réparation de la conduite et reconstitution de la chaussée, laissant un grand risque de fuite à l'avenir.
2. changement complet des conduites d'eau et de gaz avec financement de cette opération en partie sur le compte budgétaire pour les opérations courantes, notamment de génie civil.
3. invoquer la clause d'urgence de l'article 49 du règlement de la Municipalité et faire les travaux en soumettant un préavis au Conseil communal dans les meilleurs délais.

La Municipalité a retenu le 3^{ème} scénario, après s'être assurée que le tronçon touché par les travaux était déjà en séparatif. Ce choix s'est révélé judicieux au vu des deux importantes fuites suivantes.

Les conduites d'eau, datant d'une vingtaine d'années sont en fonte ductile. Ce matériau, prôné par la maison von Roll, semblait «le» matériau miracle. Malheureusement, à l'époque, la qualité de l'enrobage n'a pas été mise suffisamment en évidence, favorisant, par conséquent, la circulation de courants vagabonds. Il semblerait aussi que, victime de son

succès commercial, les qualités de cette fonte ne soient plus aussi performantes. Cette situation se retrouve aussi dans d'autres quartiers.

Actuellement, pour des questions de coût, on utilise encore la fonte pour des conduites de gros calibre; l'enrobage en est alors particulièrement choisi. Pour les conduites de plus petit diamètre, celles-ci sont en PE.

Financement :

Les travaux de la Vilette étant pratiquement terminés à ce jour, les coûts se présentent comme suit :

| | |
|-------------|----------------------|
| Génie civil | Fr. 85'513.-- |
| Matériaux | Fr. 19'861.-- |
| Heures SEY | <u>Fr. 25'620.--</u> |
| | Fr. 130'994.-- |
| | ===== |

Il manque le poste «peinture», non facturé au jour de la séance.

Une somme de Fr. 50'000.-- était prévue pour la pose d'un tapis de bitume ; cette option étant définitivement abandonnée, il a paru judicieux à la Commission de modifier le crédit proposé dans l'article 1, afin d'être au plus près des chiffres réels.

La Commission propose donc :

Article 1 : Un crédit d'investissement de **Fr. 150'000.--** est accordé à la Municipalité pour le financement des travaux de remplacement des conduites d'eau et de gaz suite à des fuites importantes et récurrentes au quartier de la Vilette

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, et compte tenu de la modification de l'article 1, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 33 tel qu'amendé.

Fait le 10 décembre 2007

La rapportrice :

Josy TESSA

